

# Rapport d'évaluation

## Plan d'actions RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE - RTE



Avril 2023

# Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise RTE dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

RTE			
Date d'adhésion au programme	14/04/2020	Date d'engagement dans le programme	16/10/2020
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	4 ans (2020-2024)		

Date de transmission du rapport de suivi	25/10/2022
Plan d'action évalué	1 <sup>er</sup> plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	10/2020 – 20/2022
Date de publication du rapport d'évaluation	Avril 2023

## Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme de suivi ainsi que de son rapport de suivi transmis deux ans. L'évaluation se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et HYSSOP mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (insuffisant, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise un **niveau de reconnaissance et des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

## Table des matières

<b>I. SYNTHÈSE.....</b>	<b>4</b>
I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'actions.....	4
I.2 Cadre mis en place et description des actions.....	4
I.3 Synthèse de l'évaluation.....	5
I.3.1 Résultats de l'analyse.....	5
I.3.2 Conclusion évaluative.....	6
<b>II. RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>6</b>
<b>III. SYNTHÈSE DES RETOURS DES RELECTEURS.....</b>	<b>7</b>

# I. SYNTHÈSE

## I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'actions

<b>Organisation et zone géographique</b>	RTE est organisé sous forme de société anonyme et couvre l'ensemble du territoire français
<b>Secteurs d'activité</b>	Gestion et exploitation du réseau de transport d'électricité en France; coordination de la production et de la consommation d'électricité sur le marché français
<b>Chiffre clé</b>	106 000 km de lignes électriques
<b>Chiffre d'affaires</b>	5,2 milliards d'euros (2021)
<b>Nombre d'employés</b>	9 438 (2021)
<b>Site web de l'entreprise</b>	<a href="https://www.rte-france.com/fr">https://www.rte-france.com/fr</a>

## I.2 Cadre mis en place et description des actions

<b>Périmètre du plan d'action</b>	Ensemble des activités de l'entreprise sur le territoire métropolitain (hors Corse)		
<b>Durée prévue pour la mise en œuvre</b>	4 ans (2020 – 2024)		
<b>Nombre d'actions cœur de métier</b>	4	<b>Nombre d'actions complémentaires</b>	5

<b>Actions cœur de métier</b>	1	Déployer une gestion de la végétation favorable à la biodiversité sous les lignes électriques afin d'atteindre 2 300 ha de surfaces aménagées à fin 2024. Une surface est considérée comme "aménagée" lorsque l'aménagement évite de recourir au gyrobroyage – pratique qui détruit régulièrement les taillis forestiers – et/ou a été réfléchi en partenariat avec des gestionnaires d'espaces naturels ou des bureaux d'études spécialisés en écologie.
	2	Ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien de la végétation dans les sites RTE : avec un premier point d'étape de 65% des postes électriques en zéro-phyto en 2022, et 100% des postes à fin 2025.
	3	Poursuivre les actions en faveur de la protection de l'avifaune : en équipant au moins 20 km de lignes à risque par an en balises avifaune ; en installant au moins 500 dispositifs anti-électrocution par an.
	4	Faire de nos sites tertiaires des lieux d'accueil de la biodiversité en milieu urbain. Pour cela, 100% des espaces verts de sites tertiaires nouvellement construits ou réhabilités, intègrent des aménagements favorables à la biodiversité, chaque année.
<b>Actions complémentaires</b>	6	Poursuivre un effort de R&D de 1M€/an dans le domaine de la biodiversité, pour les activités de RTE.
	7	A partir de 2021, évaluer tous les trois ans la satisfaction des parties prenantes en lien avec la biodiversité marine au regard de la prise en

	compte par RTE de la biodiversité dans ses activités en mer, et viser 70% de satisfaction lors de la première enquête. Cet objectif pourra être porté à 75% à partir de la deuxième enquête.
8	Former 140 salariés par an à partir de 2022 et 150 par an à partir de 2024 aux enjeux de préservation de la biodiversité.
9	Proposer un indicateur d'empreinte qualifiant les pressions directes des infrastructures et des activités de RTE sur la biodiversité d'ici à fin 2021 ; Proposer un indicateur qualitatif de la biodiversité basé sur la diversité végétale dans les emprises de lignes de RTE d'ici fin 2021.
10	Développer un partenariat en faveur de la biodiversité avec une trentaine de fournisseurs clefs, représentant une grande partie de l'activité financière et humaine liée aux achats de RTE, d'ici 2021.

**Observations**

Il est proposé de reclasser l'action complémentaire n°9 en action cœur de métier.

Le plan d'action et son rapport de suivi sont joints à ce rapport.

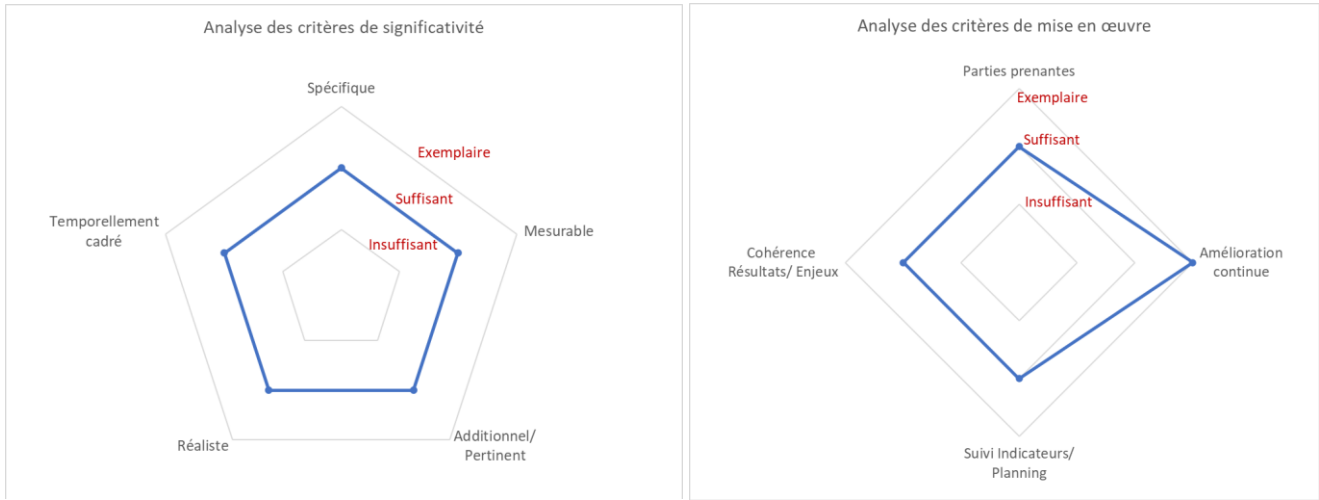
### I.3 Synthèse de l'évaluation

#### I.3.1 Résultats de l'analyse

A l'issue de l'évaluation du plan d'action de RTE, l'entreprise se voit attribuer le niveau de reconnaissance **Confirmé** (niveau 2).

Les 9 critères d'évaluation sont détaillés dans la partie II de ce présent rapport.

**Niveau de reconnaissance : Confirmé (Niveau 2)**



#### Les points forts

- Le plan est correctement structuré et sa mise en œuvre est sérieuse ;
- RTE met l'accent sur la protection des écosystèmes affectés par les infrastructures qu'il gère (les lignes électriques, les postes électriques, etc.) ;
- RTE s'investit dans des partenariats locaux et régionaux afin de soutenir des projets de restauration des milieux naturels et des projets de protection des espèces menacées ;
- Le plan d'action de RTE est bien cadré dans le temps. Il fixe des objectifs et des échéances clairs.

### **Les points faibles**

- Le diagnostic initial manque d'une vision systémique (des impacts sur la biodiversité depuis la production jusqu'à la consommation d'électricité) ;
- La dépendance de l'entreprise aux services écosystémiques n'est pas identifiée.

### **1.3.2 Conclusion évaluative**

Niveau global de reconnaissance : **Confirmé (Niveau 2)**

Le plan d'actions volontaire de RTE répond de manière satisfaisante à l'ensemble des critères d'évaluation du programme Entreprises engagées pour la nature. Il est bien spécifique aux enjeux biodiversité de l'entreprise, correctement structuré et bénéficie d'un pilotage adéquat. Les initiatives d'implication des parties prenantes externes (ONG, fournisseurs...) sont à souligner.

Malgré sa création assez récente (2000), RTE en tant qu'émanation d'EDF bénéficie toute l'expertise et de l'ingénierie capitalisée par EDF. Le plan d'actions proposé ne semble pas pleinement à la hauteur du capital technique de cette grande entreprise. En effet, nombre d'actions se placent dans la trajectoire de bonnes pratiques de l'entreprise sur des sujets aujourd'hui partagés par de nombreux acteurs (abandon du gyrobroyage, suppression à court terme de l'utilisation de phytosanitaires, ...) ou bien ont une portée limitée (équipements en dispositifs anti-électrocution).

RTE se distinguerait en s'investissant de manière innovante sur des enjeux émergents (continuités écologiques des sols, protection de la biodiversité marine, ...) qui pourraient améliorer ses pratiques et bénéficier à de nombreux acteurs d'aménagement/équipement du territoire. Il pourrait dès lors être moteur pour tirer vers le haut les standards d'intervention d'installation et de gestion de grandes infrastructures d'énergie.

## **II. RECOMMANDATIONS**

*Sur la base de l'évaluation réalisée, des recommandations ont été émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de poursuivre son engagement en faveur de la biodiversité.*

- Déployer plus massivement les actions de gestion et d'équipement favorables à la biodiversité
- Faire un bilan des éventuels héritages de sols pollués pouvant avoir des impacts notamment sur la biodiversité et engager les actions de résorption adéquates
- Engager de nouvelles actions sur des pressions nouvelles et/ou mal connues : impacts de l'enfouissement des lignes électriques sur la biodiversité des sols et les continuités écologiques « brunes », impacts des installations en mer – tant en phase chantier que d'exploitation – sur les écosystèmes marins,
- Consolider et étendre l'implication des parties prenantes externes aux différentes étapes.

### III. SYNTHÈSE DES RETOURS DES RELECTEURS

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

#### CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des relecteurs était en accord avec le niveau de reconnaissance attribué et la conclusion évaluative.

#### RECOMMANDATIONS

L'ensemble des relecteurs était en accord avec les recommandations.

Les relecteurs ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

# Rapport d'évaluation

**Droit de réponse  
RTE**



**2023**



# Droit de réponse suite au rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise RTE dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

A Paris la Défense, le 12/06/2023,

Droit de réponse adressé à l'OFB par CARDON Emilie, Chargée d'affaires Biodiversité :

Tout d'abord, RTE tient à remercier l'OFB et les évaluateurs pour ce travail. Nous prenons note avec intérêt des remarques émises, les critiques (positives ou négatives) quant à notre plan d'actions et son avancée. Nous considérons ce rapport comme challengeant pour notre entreprise, et reconnaissons ici le rôle de l'OFB. Nous notons avec satisfaction les points positifs relevés dans ce rapport, notamment l'approche partenariale forte que RTE met en œuvre. La concertation avec les parties prenantes locales fait partie de l'ADN de RTE et il nous apparaît incontournable de continuer cette mission au service de la protection de la biodiversité. Nous souhaitons néanmoins, à travers de ce droit de réponse, revenir sur certaines remarques et y apporter des précisions.

**Dépendances à la biodiversité** : nous avons indiqué en 2020 dans notre plan d'actions ne pas dépendre significativement de la biodiversité. Depuis, nous avons sollicité une entreprise de conseil spécialisée sur les sujets de biodiversité afin de travailler avec eux sur cet item. Nous aurons des premiers résultats au second semestre 2023 qui nous permettront de gagner en connaissance sur cette dépendance, sur laquelle un reporting sera fait en 2024 en application de la directive CSRD.

**Meilleure prise en compte de la biodiversité marine** : deux remarques ont été émises à ce sujet (*absence d'actions dédiées à la réduction des pressions sur le milieu marin & recommandations de mieux travailler sur les impacts des installations en mer*). RTE met déjà en œuvre de nombreuses actions d'évitement et de réduction des impacts sur le milieu marin, non détaillées dans le plan d'action communiqué car définies spécifiquement au regard des évaluations environnementales de chaque projet d'infrastructure en mer et fixées par les autorisations des projets. L'évitement d'habitats sensibles dans les tracés des câbles, la mise en place d'un périmètre d'exclusion vis-à-vis des mammifères marins en cas de travaux bruyant ou le respect d'un seuil maximal de turbidité en phase travaux en sont quelques exemples. En outre, les efforts de R&D en biodiversité à RTE se tournent majoritairement vers ce milieu (*cf. action 5 de notre plan d'action*). En 2022, nous comptons 17 projets financés par la R&D (en cours ou terminés) sur la biodiversité marine, susceptibles de nous guider vers de nouvelles actions d'évitement et de réduction de nos impacts. Là encore, l'enjeu partenarial est clé (sphère scientifique & associative).

**Vision systémique du diagnostic** : il est noté dans les points faibles de l'évaluation que RTE ne se positionne pas avec une vision systémique dans son étude (impacts sur la biodiversité depuis la production jusqu'à la consommation d'électricité). Nous tenons à rappeler que RTE est opérateur du réseau de transport d'électricité et n'a donc pas la main sur l'entièreté du système électrique (production, fourniture, transport, distribution & consommation). Néanmoins, en 2022, un GT sur l'empreinte biodiversité du système électrique a été créé avec l'ensemble des acteurs de la filière. Ce dernier a pour vocation de partager sur les indicateurs d'empreinte biodiversité de chaque entreprise et de voir les possibilités d'harmonisation. Ce GT se place dans la continuité des travaux effectués par RTE « Futurs Energétiques 2050 ». En effet, cette étude prospective analysait les pressions majeures sur la biodiversité (GES, occupation des sols, exploitation des matières) avec une vision systémique du système électrique.

**Manque d'ambition global du plan d'actions** : à plusieurs endroits dans cette évaluation cette remarque est revenue. Nous en prenons bonne note et tâcherons de continuer à progresser.

Pour autant, nous souhaitons préciser que l'impact des activités de RTE sur l'environnement est actuellement très lié à sa capacité à accompagner la décarbonation du système électrique. A cet égard, RTE est pleinement engagé dans l'accélération de la transition énergétique, qui permettra d'agir sur le climat et donc sur l'une des principales pressions sur la biodiversité. L'entreprise poursuit en outre ses actions pour mieux concilier le développement, la maintenance et l'exploitation de son réseau avec la préservation du vivant. En particulier, RTE souhaite augmenter ses surfaces de gestion durable de la végétation, arrêter progressivement les travaux végétation au printemps et rehausser ses mesures de préservation de l'avifaune. Ces actions, qui requièrent également de prendre en compte d'autres enjeux (obligations légales de débroussaillage, lissage des activités des prestataires végétation, régime de servitude de passage et sans maîtrise foncière des terrains grevés de lignes électriques, investissements relevant de l'accord préalable de la commission de régulation de l'énergie), seront instruites en 2023. Enfin, nous souhaitons rappeler que RTE est certifié ISO 14001 depuis 20 ans et s'inscrit à ce titre dans un démarche d'amélioration continue, validée par un organisme tiers.